



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

10^{ème} Commission
N° CP-2019-10-10-2

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et
infantile

Service consulté

AVENANT RELATIF A L'ACCORD-CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA VILLE DE MULHOUSE 2015-2020

Résumé : L'accord-cadre du Contrat Local de Santé de la Ville de MULHOUSE portant sur la période 2015-2020 a été signé le 13 novembre 2015. Il s'agit du 2ème contrat qui définit les objectifs de santé publique du territoire mulhousien et regroupe l'ensemble des acteurs liés aux thématiques de santé publique du Département du Haut-Rhin. Il comporte déjà 47 fiches « Action ». Le présent rapport vous propose d'approuver l'avenant à ce contrat comprenant deux fiches "Action" complémentaires intitulées « Mulhouse Sport Santé » et « Programme de soutien aux familles et à la parentalité » et de m'autoriser à le signer. Cet avenant ne présente aucune incidence financière pour la collectivité.

Les Contrats Locaux de Santé sont des documents cadres régis par les articles L1434-2 et L1434-17 du Code de la Santé Publique et s'inscrivent dans le plan stratégique de santé conduit par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il s'agit du deuxième Contrat Local de Santé porté par la Ville de MULHOUSE. Il couvre le territoire mulhousien pour la période 2015-2020 et regroupe l'ensemble des acteurs liés aux thématiques de santé publique, en l'occurrence, outre la Ville de MULHOUSE, l'ARS, la Préfecture, le Rectorat, les organismes d'Assurance Maladie, les centres hospitaliers de MULHOUSE et ROUFFACH et le Département du Haut-Rhin.

Ce contrat vise à développer la coordination des acteurs et à construire des dynamiques territoriales de santé. Il a 2 objectifs prioritaires :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales,
- Mettre en œuvre des solutions pour aboutir à une offre de santé de proximité.

Il se décline en 6 axes de travail qui se déclinent en 47 fiches « Action » opérationnelles.

Afin de poursuivre le déploiement de ces axes de travail, il est désormais nécessaire de compléter le Contrat Local de Santé de la Ville de MULHOUSE en y intégrant deux nouvelles fiches « Action » :

- « Mulhouse Sport Santé » dans le cadre de l'axe stratégique 4 : « Accès aux droits et aux soins de premier recours ». Il s'agit de favoriser la pratique d'une activité physique et régulière et adaptée à l'état de santé des personnes de plus de 18 ans.
- « Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité » dans le cadre de l'axe 1 : « Des habitants acteurs de leur santé ». Il visera à renforcer conjointement les compétences parentales et les compétences psycho-sociales des enfants de 6 à 11 ans.

Il est à noter que ces fiches ont été travaillées et élaborées en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par ces actions et en particulier l'Espace Solidarité Mulhouse Ouest pour le programme de soutien aux familles et à la parentalité.

Compte tenu de l'implication du Département dans les politiques sociales et de l'importance de la mutualisation des compétences et des énergies, je vous propose de m'autoriser à signer ce document qui n'engendre aucune incidence financière pour notre collectivité.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 25 octobre 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à l'accord-cadre du Contrat Local de Santé de la Ville de MULHOUSE joint au présent rapport qui inclut deux fiches « Action » complémentaires :
 - « Mulhouse Sport Santé » dans le cadre de l'axe stratégique 4 : « Accès aux droits et aux soins de premier recours ». Il s'agit de favoriser la pratique d'une activité physique et régulière et adaptée à l'état de santé des personnes de plus de 18 ans,
 - « Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité » dans le cadre de l'axe 1 : « Des habitants acteurs de leur santé ». Il visera à renforcer conjointement les compétences parentales et les compétences psycho-sociales des enfants de 6 à 11 ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT